

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 58 (1920)
Heft: 34

Artikel: Curieuse coutume
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-215771>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1862, par L. Monnet et H. Renou

Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS

Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT: Suisse, un an Fr. 6.—

six mois, Fr. 3.50 — Etranger, un an Fr. 8.70

ANNONCES: Canton, 20 cent.

Suisse et Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au Conteuro Vaudois, jusqu'au 31 décembre 1920 pour

fr. 2.50

en s'adressant à l'administration, Pré-du-Marché 9, Lausanne.

Sommaire du Numéro du 21 août 1920. — Armoiries communales. — Lo VILHIO DÈVESÀ : Le grand chagrin d'un Savoyard (*Emile D.*). — Curieuse coutume. — Suite de valses (*J. M.*). — Les champignons. — Stérile attente, suite (*R. Molles*). — Qui veut un amoureux. — Echos valaisans. — FEUILLETON : En rupture de ban (*Ad. Villemard*).

ARMOIRIES COMMUNALES



Chenaux. — Quoique Chenaux ne soit qu'un hameau faisant partie de la commune de Cully, nous donnons ses armoiries, d'après un sceau du XVIII^e siècle : une colombe blanche, tenant un rameau vert d'olivier dans son bec, sur un fond bleu. On sait que Chenaux produit un excellent vin de Lavaux, ce qui a donné l'idée à des bons vivants de voir dans ces armes, qui sur le sceau susdit sont surmontées d'un cimier représentant un bonhomme portant une coupe, une double analogie entre ce dernier et le patriarche Noé, amateur de bons crus, et entre la colombe de l'arche et celle qui figure dans les armes qui nous occupent ! Se non à vero....

* * *



Chevroux. — Les armes de ce village du Cercle de Grandcour sont parlantes. On peut les voir sur une pierre sculptée du XVII^e siècle, encastree dans le mur de l'église. Elles représentent une chèvre noire, dressée sur ses pieds de derrière se détachant sur un fond blanc.

* * *



Cossonay est divisée verticalement en deux : bleu et blanc. Cet écu se voit sur un sceau en argent donné à la ville de Cossonay en 1697 par Fs Charrière, officier aux services de France et d'Angleterre.

* * *

Epitaphe. — Dans un de nos cimetières, on lit l'épitaphe suivante :

J'étais bien,
Je voulus être mieux;
Je pris médecine
Et me voici !

Pour la forme. — Un étranger qui se rendait à Echallens par le train, à la vue de l'Asile de Cery demande à un voisin ce qu'est ce bâtiment.

— Ça, monsieur, eh ! bien c'est la maison des fous.

— Vraiment ! Mais c'est bien grand pour un petit pays. Il y a donc bien des fous ici ?

— Oh ! voilà ; vous comprenez on y en met quelques-uns pour faire croire que les autres ne le sont pas.



LE GRAND CHAGRIN D'UN SAVOYARD

DEIN son dzouveno tein, lo grand Fanfoué vegnâi ti le zans dû son velâzdo savoyard po fère lez vegnè pè la Coûta. L'irè bon travailleù, mâ l'avâi lo tieu rudo chè, rein ne lâi fasâi pedi que l'ardzein que faillâi sailli dau porta-mouniâ.

Quand sè fut mariâ, ie dit, on dzo, à sa fenna :

— Attiuta, Madeline, no fô dâi caïon, et n'è n'è jamé vu atant qu'à Mordze. L'è demicro, la fâre dau sailli-frou et ci dzo l'ein a oncora bin mé que dè coutouma : dâi gro, dâi petit, dâi bllian, dâi founa, dzoulhamè dâi rodzo, dâi mo poétus, dâi refregnu, dâi elliau à grochâz quuvè, te pori choisi à ton plissé. Se te vaoù n'audri lé; mâ po ne pas fère dâi fré, no preindri onna liquietta. On lâi bérâra la tièsse auo maitè, et poui ne minérî oncora lè z'infant avau no. Dein, on sara lî ein familie, po allâ et po reveni.

— Su bin d'accô, se repond la Madeline, câ s'aré curiausa dè passa on iadzo la granta gothie, et dè vère elliau Vaudois: on dit que sant tant galés d'enveron onna hotolhie !

Dein ci tein, dan, avant la granta fresenaï, n'êfai pas question d'espion et dè bochêviks; n'avâi pas fauta dè passepô et dè sè fère potraï¹ po passâ dè France ein Suisse, assebin noutrè cô furant-te vito décidâ. L'arrevant dan à Mordze, io fant martzi po dou galé bétion. Pu, s'ein vont vaire la vela, atzétâ dau bescoumo po lè z'infant et, fenalameint s'ein furant aô café, tzi l'ami Césâ, io la Madeline pu s'assurâ que lâi avâi ique dâi Vaudois autentico.

Mâ tandu to ci trasi, lo tein s'êtaï gatâ, sebin que noutrè dzein n'urant que quoite dè tzerdzâ laou bétion su la liquietta et dè vito felâ. L'êtaï lo momet : a pêna aô maitè daou lé, la vaudare êtaï se forta, que le pouro Fanfoué n'ein êtaï pequa maîtrè. Lè bétion cielliavant, lè z'infant pllioravant et la fenna appellâvè aô séco. Tot dau coup, era ! la barquetta viré fond su fond ! L'hommo, que savâi nadzî, put atterri, mâ lo lè avâi gardâ tot lo resto. Lè cein qu'êtaï tristo ! Eh bin, quand lâi dzein ant su l'affère et que lâi bounè z'amè sè lameintâvant su lo sô dè la fenna et dâi z'infant, lo grand Fanfoué laou desai oncora (l'êtaï tant grepin !) :

— N'è rein cè : les fennè, on n'âi retrâuvè, l'ein n'a tant qu'on vâou; lè z'infant, ie sè adi lè fère; mâ l'è lè caïon que regretto, mè faudra ein ratzetaâ, mâ, mè bouriâ que retorno à Mordze !

Emile D.

CURIÉUSE COUTUME

NOUS recevons de Langnau la lettre que voici :

“ Il existe dans quelques hameaux récules de l'Emmenthal une singulière coutume :

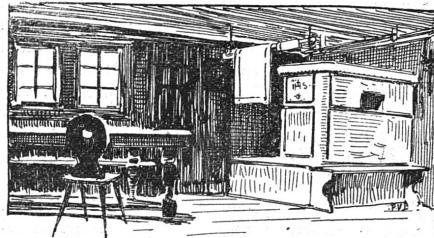
“ Lorsqu'une personne décède, on la lave soigneusement avec un grand linge blanc. Une fois

1 Photographier.

cette opération terminée, on plie le linge en deux et on en entoure le tronc d'un pommier de pommes douces. On laisse le linge se pourrir sur l'arbre même, et l'on dit que lorsque sa décomposition est complète il en est de même du cadavre mis en terre. Peut-être est-ce exact, mais cette coutume ne m'en paraît pas moins peu poétique !

On me dit qu'elle existe aussi dans la contrée de Morat. Mais personne ne peut m'en expliquer l'origine.

Un lecteur.



SUITE DE VALSES

CETTAIT une histoire lamentable, un de ces sombres drames qu'a créés le cinéma, qui ne connaît pas l'impossible et dont rien n'entrave, dans sa réalisation, la fantaisie, trop souvent macabre.

Pendant que sur l'écran, devant la foule des spectateurs attentifs et anxieux, se succédaient les scènes les plus terrifiantes, un petit orchestre, complice indispensable du film, jouait inconsciemment une suite de valses. On ne l'écoutait guère, le petit orchestre, on l'entendait seulement. Mais s'il n'eût pas été là, il aurait manqué quelque chose au spectacle.

C'était une histoire lamentable. Elle se passait en Amérique.

Il y avait une fois un bon vieux médecin, apparemment retiré des affaires. Son aimable visage était gracieusement encadré de longs cheveux grisonnants et bouclés. Le bon esculape avait une fille adorable, qui faisait toute la joie de son père. Elle venait de quitter le pensionnat et, déjà, n'attendait plus, dans sa candeur naïve, comme on dit, que le prince Charmant qui, à deux genoux et les yeux suppliants, solliciterait la faveur insigne d'unir son sort au sien.

Il ne tarda pas, le prince Charmant. A peine la jeune fille était-elle rentrée au bercail, que les soupirs d'un prétendant s'exhalait sous les fenêtres de la belle. C'était un ami d'enfance; ils avaient joué ensemble et gardé l'un pour l'autre une bonne affection. Mais tandis que chez l'ami cette affection d'enfance avait, aux doux effluves de l'adolescence, mué en une ardente passion, chez l'amie, elle était restée ce qu'elle était au début : une simple et bonne amitié. Cela pouvait peut-être suffire à faire le bonheur d'un foyer : On ne le croit pas à vingt ans; on veut plus; on est exigeant.

Donc, l'ami d'enfance fut cruellement éconduit. Du reste, il eut bien vite un concurrent sérieux, un beau gentleman, dont l'immense fortune autorisait tous les rêves fous qui éclosent dans le cerveau d'une jeune fille en désir de mariage. Il l'emporta. Et l'ami d'enfance, abandonné, dédaigné, n'eut plus qu'à aller promener, dans les sentiers déserts des grands parcs, son dépit et ses larmes, aux accords